

Les travailleurs étrangers et les numéros de Sécurité Sociale



Les numéros de Sécurité sociale sont utilisés pour déclarer les revenus salariaux d'une personne à l'État et pour déterminer l'admissibilité d'une personne à des prestations de la Sécurité sociale. Vous avez besoin d'un numéro de Sécurité sociale pour obtenir un emploi, encaisser des prestations de la Sécurité sociale et recevoir certains autres services gouvernementaux.

Si vous êtes temporairement aux États-Unis pour travailler, votre employeur vous demandera votre numéro de Sécurité sociale. En général, seuls les non-citoyens autorisés par le Department of Homeland Security (DHS) (Département de Sécurité Intérieure) à travailler aux États-Unis peuvent obtenir un numéro de Sécurité sociale.

Bien que de nombreuses autres entreprises, telles que les banques et les sociétés de crédit, vous demandent aussi votre numéro, vous n'êtes pas tenu(e) de leur fournir. Vous pouvez obtenir de nombreux services sans numéro de Sécurité sociale, y compris un permis de conduire.

Que dois-je faire pour travailler aux États-Unis ?

Tout d'abord, vous devez avoir les documents montrant votre statut d'immigrant aux États-Unis et l'autorisation de travailler aux États-Unis. Ensuite, vous devez faire la demande à l'Administration de la Sécurité sociale l'attribution d'un numéro de Sécurité sociale et la délivrance d'une carte. Nous vous recommandons, toutefois, d'attendre 10 jours suivant votre arrivée aux États-Unis pour faire la demande d'un numéro de Sécurité sociale. Cela permettra à la Sécurité sociale de pouvoir vérifier vos documents.

Comment faire pour demander un numéro et une carte de Sécurité Sociale ?

La demande de numéro et de carte de la Sécurité sociale est gratuite. Pour faire une demande :

- Complétez une *Demande de carte de Sécurité sociale* (Formulaire SS-5-FR) ; et
- Présentez-nous les documents originaux attestant de votre :
 - Identité ;

- Statut d'immigrant autorisé à travailler ; et
- Âge.

- Apportez votre demande dûment complétée et vos documents originaux à votre bureau local de la Sécurité sociale.

Tous les documents doivent être originaux ou des copies certifiées conformes par l'instance émettrice. Nous ne pouvons pas accepter de photocopies ou de copies notariées de documents. Nous ne pouvons pas non plus accepter un reçu indiquant que vous avez fait la demande pour le document.

Nous pouvons utiliser un document à deux fins. Par exemple, nous pouvons utiliser votre permis de travail délivré par le DHS pour établir votre identité et votre statut d'immigrant autorisé à travailler. Votre certificat de naissance ou votre passeport peut servir à établir votre âge. ***Vous devez fournir au moins deux documents distincts.***

Identité et statut d'immigrant autorisé à travailler

Pour établir votre identité et votre statut d'immigrant autorisé à travailler, présentez-nous vos documents d'immigration à jour délivrés par les autorités américaines et votre passeport étranger valable. Au nombre des documents d'immigration acceptables figurent votre :

- Formulaire I-551 ;
- Formulaire I-94 (*Arrival/Departure Record — Enregistrement de l'arrivée/du départ*) présentant une autorisation à travailler délivrée par le DHS ; ou
- Formulaire I-766 (permis de travail délivré par le DHS).

Visiteurs dans le cadre d'un échange : un visiteur J-1 doit aussi nous montrer un document DS-2019, *Certificat de droit à bénéficier du statut de visiteur dans le cadre d'un échange (Certificate of Eligibility for Exchange Visitor Status)*. **De plus, les étudiants J-1, les étudiants stagiaires et les visiteurs étrangers doivent présenter une lettre du garant pour prouver l'emploi. La lettre doit être sur papier à en-tête du garant avec une signature originale qui autorise votre emploi.**

(verso)

Étudiants étrangers : un(e) étudiant(e) F-1 ou M-1 doit également nous présenter un formulaire I-20, *Certificat de droit à bénéficier du statut d'étudiant non-immigrant (Certificate of Eligibility for Nonimmigrant Student Status)*. Des documents supplémentaires établissant l'admissibilité à travailler peuvent être requis. Pour de plus amples informations, demandez la publication *Les étudiants étrangers et les numéros de Sécurité sociale* (Publication n° 05-10181-FR).

Âge

Vous devez présenter votre certificat de naissance à l'étranger si vous l'avez ou pouvez l'obtenir dans les 10 jours ouvrables. Si tel n'est pas le cas, nous pouvons prendre en compte d'autres documents, tels que votre passeport ou un document délivré par le DHS pour établir votre âge.

Quel est le délai nécessaire pour obtenir un numéro de Sécurité Sociale ?

Avant de vous attribuer un numéro de Sécurité sociale, nous devons vérifier vos documents auprès du DHS. Après avoir reçu la vérification du DHS, nous vous enverrons par la poste votre carte de Sécurité sociale. La plupart du temps, nous pouvons vérifier vos documents rapidement auprès du DHS en ligne. Si vos documents ne peuvent être vérifiés en ligne, cela peut prendre plusieurs semaines au DHS pour répondre à notre requête. Nous travaillons en étroite collaboration avec le DHS pour réduire ces délais.

Dois-je disposer de mon numéro avant de commencer à travailler ?

Nous ne vous demandons pas d'avoir un numéro de Sécurité sociale avant de commencer à travailler. Toutefois, les services fiscaux américains (Internal Revenue Service, IRS) exigent que les employeurs utilisent votre numéro de Sécurité sociale pour déclarer vos revenus salariaux.

Dans l'attente de votre numéro de Sécurité Sociale, votre employeur est en droit d'utiliser une lettre établie par nos soins, attestant que vous avez déposé une demande d'attribution de numéro de Sécurité Sociale. Votre employeur peut utiliser vos documents d'immigration comme justificatif de votre droit à travailler aux États-Unis.

Les employeurs peuvent trouver de plus amples informations sur Internet à : www.socialsecurity.gov/employer/hiring.htm.

Contactez la Sécurité Sociale

Pour de plus amples informations et pour trouver des exemplaires de nos publications, visitez notre site Internet à www.socialsecurity.gov ou appelez le numéro vert 1-800-772-1213 (pour les sourds ou les malentendants, appelez notre numéro de télécopieur, 1-800-325-0778). Nous traitons tous les appels de manière confidentielle. Si vous parlez espagnol, appuyez sur 2. Pour toutes les autres langues, appuyez sur 1, restez en ligne et gardez le silence pendant notre automatisation des commandes vocales en anglais jusqu'à ce qu'un représentant réponde. Le représentant contactera un interprète pour faciliter la communication lors de votre appel. Les services d'interprètes sont disponibles gratuitement. Nous pouvons répondre à des questions spécifiques de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi. Nous pouvons communiquer des informations en anglais par un service téléphonique automatisé 24 heures sur 24.

Nous souhaitons également nous assurer que vous bénéficiez d'un service correct et courtois. C'est la raison pour laquelle il peut arriver qu'un deuxième représentant de la Sécurité Sociale pourra surveiller certains appels téléphoniques.